

relative aux droits de l'enfant et nous soutenons fortement le travail de la Commission sur les principes directeurs de deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, à savoir l'un sur la vente des enfants, la prostitution et la pornographie infantiles, et l'autre, sur la situation des enfants dans les conflits armés.

Nous procédons également au suivi du Plan d'action issu du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Stockholm. Comme le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Axworthy, l'a dit à cette conférence, il est difficile d'admettre qu'à la veille du XXI^e siècle, nous soyons encore aux prises avec ce qui constitue essentiellement une forme d'esclavage, à savoir le commerce sexuel des enfants. Dans notre lutte sur ce front, nous avons présenté au Parlement un projet de loi qui rendra les Canadiens s'adonnant à des activités sexuelles avec des enfants à l'étranger passibles de poursuites au Canada.

Le mois dernier, j'ai assisté à la Conférence d'Amsterdam sur le travail des enfants où des représentants de gouvernements, d'organisations internationales comme le BIT et l'UNICEF, ainsi que d'organisations non gouvernementales intéressées, se sont donné pour cause commune de relever ce défi mondial. Le Canada considère le travail des enfants comme une question de droit de la personne et de développement, un défi commandant une réponse multidisciplinaire, émanant d'une grande alliance entre les autorités nationales et internationales, la société civile et les organisations non gouvernementales.

Monsieur le président, comme je l'ai dit aux membres de la Commission il y a deux ans, la promesse contenue dans la Charte de veiller au respect des droits de tous les êtres humains ne sera pas réalisée tant que les droits et la pleine égalité de la moitié de la population mondiale, c'est à dire les femmes, ne seront pas reconnus et respectés, dans les lois et dans les usages, et dans tous les pays.

La Commission a joué un rôle important dans l'avancement de cette cause, notamment par la création en 1994 du poste de rapporteur spécial sur la violence contre les femmes. Le rapporteur spécial a maintenant terminé son premier mandat. Par son travail, elle a apporté une contribution importante à la recherche de solutions concrètes et applicables à tous les niveaux de la société. Pendant la présente session, la délégation canadienne sera honorée d'être un des principaux artisans du renouvellement de cet important mandat pour trois ans.

Monsieur le président, je n'ai fait mention que de quelques-unes des questions de fond sur lesquelles le Canada espère travailler avec les autres délégations durant la présente session de la Commission. Il reste que notre programme ne sera pas complet, et que nos efforts en faveur des nombreuses causes vitales dont nous sommes saisis ne donneront pas de résultats, si, au départ, il n'est pas accordé